RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AR Prefecture
DÉPARTEMENT
046-214600017-20260420-2026_33-DE
Reçu le 23/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	12
• votants	15
• absents	3
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N° 2026-33

Séance du 20 avril 2026 — à 18 heures 00

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Objet

Vote taux des taxes 2026.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : ALAUX
Prénom : Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Melha MAMMERI, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Jérôme COUTURE, Marc DECOUDIN, Didier GUYOT.

Représentés :

Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX
Lionel CURT a donné pouvoir Pauline ROBEDAT
Dominique FLERON a donné pouvoir à Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme Nom : PREVOT
Prénom : Catherine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2025. Foncier bâti : 46.33% - Foncier non bâti : 135.53% - Taxe d'habitation : 10.44%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux suivants :

 - Taxe foncière sur le bâti : 46.33 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 135.53 %
 - Taxe d'habitation : 10.44 %

AR Prefecture

046-214600017-20260420-2026_33-DE
Reçu le 23/04/2026

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

De Cahors

le

Publié ou notifié le

Fait à Albas
Le 22 avril 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)